

PRÉFET DE L'ALLIER

Préfecture
Cabinet du préfet
Service interministériel de défense et de protection civile
Affaire suivie par Florence Jadin
04 70 48 30 52
florence.jadin@allier.gouy.fr
Télécopie 04 70 48 31 04

Moulins, le 26 décembre 2012

10101

Le préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

(en communication à Madame et Messieurs les sous-préfets)

Objet:

Système de diffusion d'alerte et d'information de la préfecture

(serveur vocal du 02.43.50.08.63)

Référence:

Mes circulaires des 12 septembre 2011 et 20 décembre 2011

Pièce jointe:

Une annexe

Par circulaires visées en référence, je vous ai adressé la procédure à suivre en cas d'alerte météorologique, d'alerte aux crues et d'alertes diverses.

La présente circulaire est destinée à compléter votre information sur l'ensemble des alertes que vous êtes susceptibles de recevoir par l'automate d'appel de la préfecture.

Ces alertes sont les suivantes :

- 1) alerte aux crues
- 2) alerte météorologique
- 3) alerte sanitaire (grand froid, canicule, iode, vaccinations par exemple)
- 4) alerte technologique (plan particulier d'intervention Adisseo, All'Chem, Lagarde et barrage de Rochebut par exemple)
- 5) alerte administrative (par exemple transmission d'informations importantes et urgentes de type administratif)
- 6) alerte exercices (lors d'exercices de sécurité civile)

Le système vous donne le choix entre ces six catégories d'alerte et vous invite à consulter le message d'alerte correspondant en interrogeant le serveur vocal de renseignements au numéro rappelé ci-après : 02.43.50.08.63

J'appelle votre attention sur le fait que lorsque vous recevez le message d'alerte, il est important de l'écouter dans sa totalité:

- pour savoir quelle catégorie de message consulter ensuite sur le serveur vocal
- pour procéder à la validation en tapant 1, à la fin de l'écoute du message.

En effet, l'automate d'appels considère que vous n'avez pas reçu le message tant que le message n'est pas validé; aussi en l'absence de validation, mes services sont contraints de procéder au rappel des personnes habilitées de votre commune ou de vous-même.

Vous trouverez, sous ce pli, une annexe vous détaillant le processus de réception, d'écoute et de validation des messages d'alerte à destination des personnes habilitées à les recevoir.

Je vous rappelle qu'il est de votre responsabilité de tenir informé le service interministériel de défense et de protection civile, de toute modification de la liste des personnes habilitées et de leurs numéros de téléphone, en plus des mises à jour régulièrement demandées par le service.

Le service interministériel de défense et de protection civile se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le préfet,
Pour le préfet,
La sous-préfète, directrice de cabinet

Sandra GUTHLEBEN

ANNEXE A DESTINATION DES MAIRIES

AUTOMATE D'APPEL ET SERVEUR VOCAL DES ALERTES DE LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER : 02 43 50 08 63

RÉCEPTION ET ÉCOUTE DU MESSAGE D'ALERTE :

- 1) Vous entendez : « La préfecture de l'Allier déclenche une alerte. »
- 2) Vous entendez alors le message spécifique à l'alerte déclenchée dans l'une des six catégories, suivi à chaque fois du rappel du numéro du serveur vocal :
- pour les alertes aux crues, vous entendez par exemple : « Une alerte à la crue est déclenchée sur la rivière Allier... »
- pour les alertes météorologiques, vous entendez par exemple : « Une alerte météorologique orange est déclenchée sur le département... »
- pour les alertes sanitaires, vous entendez par exemple : « Une alerte sanitaire grand froid est déclenchée sur le département... »
- pour les alertes technologiques, vous entendez par exemple : « Une alerte technologique PPI Adisseo Commentry est déclenchée... »
- pour les alertes administratives, vous entendez par exemple : « Une alerte administrative de restriction de la circulation ou urgence signalée est déclenchée sur le département... »
- pour les alertes exercices, vous entendez : « Attention ceci est un exercice : veuillez composer le 02 43 50 08 63. Rubrique alerte exercices...»

VALIDATION:

- 3) Vous entendez : « Taper 1 si vous avez compris ce message ou 2 pour le réécouter. »
- 4) Si vous tapez 1, vous entendez: « Votre réponse est prise en compte, vous pouvez raccrocher. »
- 5) Sinon, vous entendez : « Désolée, je n'ai pas compris votre réponse, au revoir. »

COMPOSITION DU NUMÉRO DU SERVEUR VOCAL 02 43 50 08 63

Choisir la catégorie correspondante à l'alerte déclenchée pour écouter les informations que le SIDPC a enregistré sur l'alerte.

Annexe établie le 26 décembre 2012 par le SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile)